

Mieux intégrer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire pour prévenir les risques d'inondation : une pratique nouvelle poussée par la prise de compétence GEMAPI* ?

Better integrating water in land-use planning policies to prevent flood risk: a new practice pushed by GEMAPI* competency acquisition?

Stéphanie Bidault, Anne-Laure Moreau¹

¹ CEPRI, European Centre for Flood Risk Prevention, BP 2019, 45010 Orléans cedex 1, France. stephanie.bidault@cepri.net; anne-laure.moreau@cepri.net.

RÉSUMÉ

La réflexion proposée s'inscrit dans un contexte mouvant lié à la création de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en France, ainsi que d'une tendance plus globale à vouloir « redonner » plus de place à la nature dans les projets d'aménagement de territoire. De nombreuses expériences émergent aujourd'hui, cherchant à mieux prendre en compte la place de l'eau pour réduire le risque d'inondation, dans les projets urbains notamment. Outre la prévention des inondations, intégrer l'eau dans les projets d'aménagement crée de multiples bénéfices pour le territoire : qualité paysagère améliorée, développement de loisirs, de sites touristiques, préservation de la biodiversité, etc. Cela revient, in fine, à mieux connecter les lieux de vie tout en laissant sa place à la rivière et à ses mouvements en cas d'inondation. L'objectif est de concevoir des aménagements plus naturels, laissant sa place au cours d'eau, en tenant compte du projet de territoire défini par les collectivités en charge de l'aménagement. Pour y parvenir, une collaboration entre les acteurs en charge de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations, ainsi que ceux en charge de l'aménagement du territoire semble indispensable au regard des différents cas analysés par le CEPRI. La prise de compétence GEMAPI*, dans le contexte institutionnel français, pourrait conduire à des collaborations plus efficaces entre acteurs.

*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

ABSTRACT

The proposed reflection is framed within an ongoing context that aims at integrating competences on water management and flood prevention in France; it also lies within the conceptual framework of a global tendency towards "giving back" more room to nature in land-use projects. Currently, many emerging experiences seek to reconsider the role of water in reducing flood risk, particularly in urban projects. In addition to flood prevention, a greater attention to water within land-use projects provides multiple benefits for the territory: improved landscape quality, recreation and tourism promotion, biodiversity conservation, etc. Under this perspective, a balance is possible between the reconnection of inhabited areas and the provision of space for river movement during flood events. The ultimate goal is that more natural schemes could be favoured by those responsible of urban development projects, giving more space for the river. In view of the different cases analyzed by CEPRI (European Center for the Prevention of Flood Risk), the collaboration between authorities in charge of water management, flood prevention and land planning would therefore be essential. The acquisition of GEMAPI* competence, in the French institutional context, could lead to more effective collaborations between stakeholders.

*GEMAPI (in French: *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*: Water Management and Flood Prevention).

MOTS CLES

Aménagement du territoire, compétence GEMAPI, gouvernance, inondation, prévention

Une nouvelle réflexion sur la place de l'eau dans les décisions d'aménagement du territoire émerge depuis quelques années dans le domaine de la prévention des risques d'inondation. Elle cherche à aller au-delà des politiques de protection centrée sur la construction d'ouvrages tels que les digues ou les barrages, en redonnant aux cours d'eau leur caractère naturel, en laissant davantage de place à l'eau. De nombreuses actions sont développées aujourd'hui dans cette optique.

Dans le contexte français, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), obligatoire pour les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dès le 1er janvier 2018, tend à mettre entre les mains d'un acteur unique, la gestion des milieux aquatiques, notamment pour mieux se protéger du risque d'inondation. Cette nouvelle compétence concerne la gestion des cours d'eau, des plans d'eau, lacs, canaux et les zones humides, entre autres. Les collectivités compétentes pourront l'exercer en régie ou en la déléguant ou en la transférant à des syndicats mixtes en tenant compte des spécificités territoriales. Cette compétence, attribuée d'office aux acteurs en charge de l'aménagement du territoire à l'échelle locale, questionne sur les répercussions de ces mesures dans les futures politiques d'aménagement.

En parallèle, on remarque que l'intégration de l'eau dans l'aménagement prend de plus en plus d'ampleur, car elle s'inscrit dans une perspective d'adaptation aux changements notamment climatiques, de développement durable. Ces concepts amènent à réfléchir et à concevoir sur le long terme des villes et des territoires de façon différente. Cela s'illustre aujourd'hui à travers des projets œuvrant pour une meilleure intégration de la nature en ville, la concrétisation des trames verte et bleue, le développement de modes de transports doux (piéton, cyclable). À ce titre, donner ou redonner davantage de place à l'eau dans la conception d'un projet d'aménagement du territoire s'inscrit pleinement dans le cadre d'un développement des territoires plus durable.

Comment ces actions participent-elles concrètement à améliorer la prévention du risque d'inondation?



Image 2 : L'agrandissement du lit de la rivière Waal à Nimègue. Crédits : Ville de Nimègue.

La prévention des inondations peut recouvrir plusieurs facettes. La création d'espaces récréatifs inondables, la remise à ciel ouvert des cours d'eau, le développement de liaisons douces le long des cours d'eau, sont autant d'exemples de ces pratiques en cours et à venir. On remarque que le fait de laisser « plus de place à l'eau », outre la réduction du risque d'inondation, peut aussi apporter d'autres avantages comme la réduction des îlots de chaleur urbains visés dans les Plans Climat Énergie des villes.

L'analyse de différents projets d'aménagement, déjà réalisés ou en cours en France et en Europe, ainsi que des entretiens menés auprès de structures en charge de la gestion des cours d'eau et d'acteurs de l'aménagement du territoire, démontrent que des initiatives émergent, à différentes échelles. Différents types d'actions pour revaloriser la place de l'eau dans l'aménagement en intégrant les différents risques d'inondation (débordements de cours d'eau, submersion marine, ruissellement notamment) ont été identifiés par le CEPRI au cours de ses travaux. Ces exemples de collaborations réussies entre acteurs en charge de la gestion des cours d'eau et ceux de l'aménagement sont porteurs de nouveaux modes de gouvernance, au service de la conception d'un projet de territoire plus résilient face au risque d'inondation.



Image 1 : L'aménagement des quais en bord de Garonne à Bordeaux. Crédits : Bordeaux Métropole.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonnet F. (sous la direction de) (2016), *Atout risques, des territoires exposés se réinventent*, Parenthèses (Ed.), Collection Territoires en projets, Marseille, 164 p.
- CEPRI (2015), *Comment saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des territoires inondables face au risque d'inondation ? Principes techniques d'aménagement*, 130 p.
- Van Loon-Steensma J.M., and Kok M. (2016), *Risk reduction by combining nature values with flood protection?* In: 3rd European Conference on Flood Risk Management, 18th-20th October 2016, Lyon, France, www.floodrisk2016.net.